

# AIDE-MÉMOIRE POUR NOS PRODUITS D'ASSURANCE INVALIDITÉ

## PROGRAMME SUPÉRIEUR (en cas d'accident et de maladie)

### ADMISSIBILITÉ

- Être âgé de 18 à 59 ans inclusivement;
- Travailler :
  - ▶ au moins 21 heures par semaine de façon régulière et continue; ou
  - ▶ au moins huit mois par année et un minimum de 1 050 heures;
- Répondre aux critères de sélection de l'Excellence;
- Être citoyen canadien ou habiter au Canada et répondre à certaines conditions.

### ASSURABILITÉ

- Compléter la section 1 de la page 2 de notre proposition universelle. Si votre client répond « oui » à l'une ou l'autre des questions 1 à 4, il n'est pas éligible pour une protection en cas d'accident et de maladie.

## PROGRAMME SUPÉRIEUR (accident seulement)

### ADMISSIBILITÉ

- Être âgé de 18 à 59 ans inclusivement;
- Travailler :
  - ▶ au moins 21 heures par semaine de façon régulière et continue; ou
  - ▶ au moins huit mois par année et un minimum de 1 050 heures;
- Répondre aux critères de sélection de l'Excellence;
- Être citoyen canadien ou habiter au Canada et répondre à certaines conditions.

### ASSURABILITÉ

- Compléter la section 1 de la page 2 de notre proposition universelle. Si votre client répond « oui » à la question 5, il pourrait être éligible mais uniquement pour une protection en cas d'accident.

OU

## PROGRAMME ACCI-JET

### ADMISSIBILITÉ

- Être âgé de 18 à 69 ans inclusivement;
- Exercer présentement un travail rémunérateur à raison d'un minimum de huit mois par année et de 21 heures par semaine (735 heures par année);
- Être citoyen canadien ou habiter au Canada et répondre à certaines conditions;
- Ne pas avoir été refusé ou différé par l'Excellence au cours des deux dernières années.

### ASSURABILITÉ

- Ne pas être présentement limité dans ses mouvements ou activités quotidiennes suite à une blessure ou une maladie;
- Ne pas souffrir d'une maladie dégénérative chronique ou d'un handicap physique ou intellectuel permanent.

## ACCXEL

### ADMISSIBILITÉ

- Être âgé de 15 jours à 79 ans inclusivement selon les couvertures choisies;
- Aucun refus basé sur le type d'occupation ou le nombre d'heures travaillées.

### ASSURABILITÉ

- Compléter le formulaire de preuve d'assurabilité dans la brochure.

Votre partenaire de confiance.